



# LIVRE BLANC



**LA LIBERTÉ  
PAR LA VÉRITÉ**

**COMITÉ DE SALUT DU PEUPLE**



# sommaire

## **1 QU'EST-CE QU'UN COMITÉ DE SALUT DU PEUPLE EN 2022 ?**

**A OBJECTIFS SOCIÉTAUX :**  
*la souveraineté populaire par la démocratie permanente* ..... 5

**B OBJECTIFS POLITIQUES :**  
*la formation d'élites au service du Peuple* ..... 6

**C OBJECTIFS ÉCONOMIQUES :**  
*la création d'un réseau autonome de résilience économique et financière* ..... 7

## **2 ORGANISATION INTERNE & EXTERNE**

**A Règlement national & conditions d'usage** ..... 8

**B Le fonctionnement de la Caisse locale du CSP** ..... 14

**C Les conventions locales** ..... 15

**D Les scrutins locaux et nationaux** ..... 16

## **3 LE RÉSEAU DES COMITÉS DE SALUT DU PEUPLE**

**A Organisation des comités nationaux** ..... 18

**B Organisation-type d'un comité local** ..... 19



# préambule

Les années 2020, 2021 et 2022 seront peut-être un jour consacrés comme les « 3 tragiques », ces trois années au cours desquelles les vérités nous auront été révélées après que les messagers de la maladie (Covid-19), de la famine (hyperinflation) et de la guerre (la 3<sup>e</sup> guerre mondiale en gestation) aient mis à l'épreuve nous Français, nos caractères, nos valeurs et nos principes.

Ce livre blanc a pour objectif de **déterminer les principes, ressources et objectifs nécessaires pour que le Peuple Français puisse bénéficier d'une structure solidaire de résilience économique et sociale lui permettant d'assurer la survie du corps social et la sauvegarde de nos liens sociaux** afin d'éviter la soumission forcée, la guerre imposée, la famine ou la régression à un affrontement de tous contre tous, c'est-à-dire une guerre civile.

Les 577 comités de salut du peuple répartis sur le territoire national vont désormais entrer dans une phase nouvelle de leur existence : la mise sur pied d'un réseau multi-coopératif de production et d'entraide locales autour de l'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie, de l'éducation, de la santé, couronné par une démocratie locale directe via l'élection de représentants.

Ce réseau multi-coopératif sera centré autour de l'humain au service de sa communauté pour nous permettre de survivre et de sortir avantageusement d'une crise qui pourrait nous détruire par la création d'un nouveau modèle de société française.

**La clé de votre survie réside dans la coopération.**

**La clé de votre existence réside dans la liberté responsable.**

**La clé de survie de notre civilisation réside dans notre capacité à nous réinventer ensemble pour transmettre l'héritage.**

Alexandre JUVING-BRUNET  
Initiateur des Comités de Salut du Peuple



# 1 QU'EST-CE QU'UN COMITÉ DE SALUT DU PEUPLE EN 2022 ?

## historique

Initiés par Alexandre JUVING-BRUNET constatant l'impasse des manifestations de l'été 2021, les CSP se sont tout d'abord nommés Comités de Salut Public en référence aux comités de salut public lancés par le général de Gaulle et ses partisans durant la crise touchant la IV<sup>e</sup> République en 1958. Par leur évocation de pages plus troubles de l'Histoire de France et notamment des comités de salut public révolutionnaires ayant engendré massacres et violences sanguinaires lors des épisodes de la Terreur à partir de 1793, il a été décidé quelques semaines après leur création en septembre 2021 de les renommer CSP – Comités de Salut du Peuple, permettant ici de réconcilier les trois grands courants métapolitiques français : les monarchistes, les bonapartistes et les républicains autour du seul objectif cardinal ; protéger le Peuple de France et la vie de tous ses membres plongés dans l'adversité d'un monde au bord de la destruction généralisée.

Après des mois de tentatives de lancement d'actions politiques diverses allant de manifestations, en blocages et pétitions en passant par des procédures devenues inutiles en France dans un Etat de droit défaillant, il a été constaté une impuissance des Français à se saisir de leur destin politique par des actions de vive force. L'atomisation complète du corps social ainsi que toutes les méthodes de contrôle et de manipulation de masse semblent avoir définitivement retiré aux Français leur capacité d'organisation et d'action, la majorité des Français se contentant de demeurer spectateurs d'une société hypnotisée par des moyens technologiques de captation du temps de cerveau disponible (télévision, réseaux sociaux, divertissements variés). Une extrême majorité de citoyens restent enfin piégés dans le domaine spéculatif, allant de la lettre au partage de vidéos à sensations, c'est-à-dire pensant leur état de soumission progressive sans tenter d'actions pour remédier à ce Mal.

C'est cette Vérité que nous devons tout d'abord accepter pour nous permettre de nous libérer dans un premier temps des chaînes dans nos esprits qui ensuite vont libérer nos cœurs puis nos corps : la Liberté par la Vérité. Ainsi parlait Jésus-Christ notre Seigneur il y a 2022 ans.

Fort de ce constat, un an après leur lancement, les CSP sont réorganisés durant l'été 2022 pour souscrire aux objectifs suivants.

## **A OBJECTIFS SOCIÉTAUX :** ***la souveraineté populaire par la démocratie permanente***

La démocratie en France en 2022 n'existe qu'à travers une Constitution que les élus de la Nation moquent, disqualifient ou vident de sa substance jusqu'à son principe fondamental : la souveraineté populaire. Le Peuple n'existe plus sur aucun plateau de télévision. Le Peuple a jusqu'ici exprimé sa souveraineté par l'élection au suffrage majoritaire et par le référendum, tous deux abrogés dans les faits sur la période 2008-2022. Le Peuple n'a plus été consulté depuis le référendum de 2005 qui a été détourné par Nicolas Sarkozy en 2008 : le référendum est donc mort. Quant à l'élection, son personnel politique dominant a été systématiquement formé dans les antichambres de think-tanks ou de fondations de doctrine néolibérale et de mondialisation prédatrice, subvertissant leur esprit et le détournant des intérêts du seul souverain ; le Peuple Français.

L'objectif sociétal des CSP consiste à replacer le fait souverain populaire en haut de la pyramide de valeur sociétale. Cet objectif est difficile à atteindre en raison d'un système moderne techno-financier de domination des individus pour les détourner de leur pouvoir de faire société. Nos compatriotes vivent majoritairement selon un paradigme matérialiste inventé par quelques uns pour les soumettre tous. Ce paradigme est solidement ancré dans nos sociétés occidentales principalement car il a été présenté comme la solution ayant permis d'assurer la subsistance alimentaire de chacun ainsi que des divertissements : le pain et les jeux. Toutefois, cette affirmation, bien que comparable à ce qu'entreprit jadis l'Empire romain, est mensongère : la France a bénéficié du long travail des siècles et du sacrifice discret de générations de Français ayant versé leur sueur et leur sang pour conquérir, défendre puis bâtir une civilisation prospère au rayonnement mondial. C'est cet héritage que nous allons à notre tour hypothéquer si nous ne réagissons pas dès maintenant pour reprendre le contrôle de nos destinées politiques dans un combat global pour notre survie en tant que nation et civilisation.

La quintessence de cette civilisation doit être l'épanouissement complet de ses individus dans le respect des lois naturelles d'équilibre entre la vie et la mort, des règles harmoniques classiques du Beau, du Bon et du Bien, permettant in fine une liberté responsable de tous par une souveraineté sans cesse réaffirmée et démontrée, rétablissant l'humain dans sa dimension globale, matérielle et spirituelle. Ainsi rétabli, l'individu aura la responsabilité de la communauté nationale à laquelle il appartient et pour laquelle il devra obéissance à son suffrage majoritaire : la décision politique individuelle puis collective est l'aboutissement comme la garantie de survie d'une société moderne et avant-gardiste disposant de contre-pouvoirs populaires permettant de limiter les abus de pouvoir de castes, d'ordres ou de communautés. Le principe et l'objectifs posés, une méthode doit être établie pour y parvenir. Cette méthode décrite ci-après va trouver sa mise à l'épreuve dans la crise qui s'ouvre :

un alignement historique et dramatique d'exacerbations de tensions géopolitiques qui vont provoquer inéluctablement la guerre et son cortège de violences : mort, blessures, famines, révoltes. Les crises constituent les Epreuves majeures de mise en pratique de nos idéaux tant vantés en temps de paix. Divisés, nous sommes déjà perdus. Aussi la crise va-t-elle recréer les conditions de possibilité de tissage de liens de fraternité incontournables pour survivre et léguer.

## **B OBJECTIFS POLITIQUES :** ***la formation d'élites au service du Peuple***

Les élites ont de tous temps existé dans les communautés et civilisations mais leur définition s'accorde sur la valeur et les qualités qu'on leur prête. Plus fondamentalement, la première qualité d'un membre d'un groupe humain demeure sa capacité physique, intellectuelle ou morale à contribuer à la survie du corps social. L'utilité seule définit en fait la qualité ou la valeur des individus qui composent une société. Or, la définition de cette utilité a échappé à la communauté nationale pour tomber entre les mains de quelques individus détenant un pouvoir économique et financier, déterminés à le conserver malgré la menace que le Peuple souverain peut faire peser sur ses intérêts : le monde occidental dominé par le néolibéralisme prédateur a totalement annihilé la dimension d'intérêt collectif pour justement saper toute velléité de réunion du plus grand nombre dans son intérêt commun.

Donc nous avons progressivement glissé du service de l'intérêt collectif fondant la valeur et les qualités d'un individu sur l'utilité au corps social à un strict intérêt de la classe marchande dominant le Peuple par le contrôle toujours plus resserré de ses moyens de subsistance : observez autour de vous la mainmise croissante de consortiums économiques et financiers qui font et défont les élections uniquement pour garantir la survie de leur caste, et non plus la survie du Peuple auquel elle appartient et dont elle ne pourrait se passer ni de son génie, ni de sa force.

Silencieuse et courageuse, une nouvelle élite existe pourtant au sein du Peuple mais la société actuelle et sa caste dominante ont saboté les méthodes de repérage et de promotion de ces individus par la corruption ou la compromission afin de contrôler un univers matérialiste.

Nous devons donc au travers des CSP identifier, sélectionner et promouvoir des individus attachés au bien public, à la promotion de la liberté et de la souveraineté permanente. Ces hommes et ces femmes, mis à l'épreuve dans l'activité et la gestion d'un CSP, trouveront naturellement un soutien dans le parti le Peuple de France qui a été créé pour cela. Au cours de la vie des CSP, d'activités journalières en scrutins trimestriels, un véritable laboratoire de résilience économique et sociale permettra un entraînement politique des individus aux qualités morales et intellectuelles supérieures, c'est-à-dire fondant l'abnégation pour servir autrui au-dessus de toute autre aspiration.

## **C OBJECTIFS ÉCONOMIQUES : la création d'un réseau autonome de résilience économique et financière**

Notre société, d'individus atomisés et poussés vers l'anéantissement de toute chose en raison de l'ultra-relativisme et l'abandon d'une spiritualité forte, est passée d'une Cité authentique peuplée de citoyens alertes et responsables, à un laboratoire marchand et diabolique de consommateurs dominés par le matérialisme.

Sous couvert d'une liberté perfidement affichée, ce laboratoire mondial à ciel ouvert a entrepris de détruire toute forme de liberté d'échanges entre les individus par le truchement de la concentration oligarchique des moyens de production et de distribution. Dans leur démesure et leur folie, les tenants de cette marche autoritaire vers une dictature technologique et financière ont organisé les conditions de la disparition des artisanats et des industries fondateurs de nos sociétés.

La crise de l'hyper-inflation en 2022 nous fournit l'opportunité idéale pour mettre sur pied rapidement tout un réseau coopératif de production de biens et de services. En effet, l'accélération de la crise mondiale entraîne la destruction d'exploitations agricoles, d'ateliers, de lignes de productions, voire d'écoles et de métiers (médecins, pompiers, soignants...) en raison de la mise en coupe réglée de notre société autoritaire. Voilà pourquoi l'association FCSP – France Comité de Salut du Peuple va se mobiliser pour récupérer toutes les entreprises et entités partant en faillite en proposant la réorientation selon un modèle coopératif.

La mise sur pied de ce système pluri-coopératif sera financé par tous les coopérants du FCSP ainsi que par la mise en circulation d'une monnaie alternative offrant une alternative fiduciaire à la disparition programmée de la monnaie ou son blocage durant l'automne 2022.



# 2 ORGANISATION INTERNE & EXTERNE

## A Règlement national & conditions d'usage

**1** Les Comités de Salut du Peuple sont ouverts à tous les citoyens de nationalité française majeurs ou citoyens mineurs de 16 ans ou plus avec autorisation parentale sauf interdiction motivée par le comité national réuni.

**2** Un membre s'acquitte tous les ans d'une adhésion forfaitaire de 10€. Cette adhésion lui offre une part de propriété de l'ensemble des actifs coopératifs de l'association France – Comité de Salut du Peuple. Le membre devient ainsi copropriétaire de la coopérative nationale et se fait appeler « coopérant » ou « coopérante ».

**3** Une activité de coopérant ou de coopérante est strictement bénévole. Aucun CSP ne peut procéder au recrutement d'un salarié au sens du code du travail français. Également, aucune convention pouvant être requalifiée en travail dissimulé ne saurait être admise. Tout manquement à cet article fera l'objet d'une radiation du membre ou du groupe en question sur rapport et décision du comité national.

**4** Sur rapport simplifié du représentant local, la qualité de membre peut être perdue :

- > en cas de manquement répété au présent règlement national,
- > en cas d'atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un autre membre constatée par deux autres membres
- > en cas de violence envers un autre membre constatée par deux autres membres
- > en cas de dégradation des biens coopératifs constatée par deux autres membres
- > en cas de vol ou de détournement des biens et services produits par l'une des coopératives locales constatée par deux autres membres.

**5** Les comités de Salut du Peuple s'étendent sur l'ensemble des 577 circonscriptions électorales de France métropolitaine et ultramarine : aucune création d'un Comité de Salut du Peuple ne peut se déclarer sans inspection préalable puis autorisation du conseil national. Le nombre de comités locaux ne peut dépasser 577.

**6** Le comité national est une structure permanente élue pour 3 ans qui se compose d'un secrétariat général ainsi que de 7 comités centraux en charge de la coordination nationale et notamment :

> Un comité monétaire et économique chargé de la mise en circulation, de la gestion et du contrôle du système électronique et financier du réseau « Franc Libre »

> Un comité éducatif, culturel, cultuel et spirituel chargé d'aider au déploiement des moyens éducatifs et d'établir une coordination avec les courants religieux traditionnels français, notamment dans le domaine d'un enseignement privé, familial ou confessionnel.

> Un comité politique regroupant des observateurs de forces politiques nationales convergentes

> Un comité constitutionnel et de constituante en charge des travaux préparatoires pour la transition constitutionnelle

> Un comité sécurité et défense chargé de concevoir, planifier et organiser les plans de protections individuels et collectifs

> Un comité scientifique chargé de préparer le déploiement de moyens techniques et technologiques alternatifs et résilients

> Un comité santé chargé d'aider au déploiement de stratégies de soins et de coordination de praticiens et soignants.

**7** La seule langue d'usage au sein des Comités de Salut du Peuple est le Français. Tout autre usage est proscrit et les usages répétés de langues étrangères à la communauté nationale entraîneront la radiation du membre en question après rapport du représentant élu du comité local.

**8** Les langues régionales reconnues du patrimoine culturel français faisant exception à l'article 6 sont :

L'Alsacien

Le Basque

Le Breton

Le Catalan

Le Corse

Les Créoles guadeloupéens, martiniquais, guyanais et réunionnais

L'Occitan

Les Tahitien / Marquisien / Wallisien

Le Shimaoré

Les langues Kanak

**9** Un membre des Comités de Salut du Peuple œuvre dans un esprit de concorde nationale à la défense et la promotion des intérêts matériels et immatériels, passés, présents et futurs de la France et de son Peuple.

**10** Un membre des Comités de Salut du Peuple agit solidairement avec les autres membres de son comité local ou national pour assurer son intégrité physique et celle de sa famille, son soutien alimentaire et énergétique au sens large pour permettre la pleine mobilisation de tous pour la production de biens vitaux et la défense des populations du territoire local et national.

**11** Tout défaut, manquement ou non-assistance à un autre membre en danger ou accusant un besoin vital non-adressé entraînera une radiation du membre après rapport du représentant élu du comité local.

**12** Une monnaie nationale alternative, « le Franc Libre », est créée afin de permettre les échanges entre tous les membres des Comités de Salut du Peuple et tous les citoyens Français ou entreprises nationales volontaires. Cette monnaie appartient à l'association FCSP – France Comité de Salut du Peuple et son nom est protégé à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.

**13** Les membres des Comités de Salut du Peuple échangent entre eux biens et services au moyen d'un système d'échange électronique libre et alternatif aux banques ainsi que de moyens fiduciaires définis sous l'appellation « Franc Libre » tout en gardant le bénéfice de leurs autres moyens de paiements existants.

**14** Un membre des Comités de Salut du Peuple est libre de commercer à l'extérieur du système « Franc Libre ». Il en est toutefois le promoteur et essaie de libeller tous ses paiements en « Franc Libre » dont le cours est défini quotidiennement. Sa valeur de référence en 2022 correspond à : 1 Franc Libre (FL) = 1 Euro (€). Cette indexation est soumise à réexamen par le comité monétaire tous les mois.

**15** Les Comités de Salut du Peuple bénéficient des accords passés avec toutes les associations locales et nationales acceptant le système d'échange électronique et fiduciaire « Franc Libre ».

**16** Tous les membres des Comités de Salut du Peuple doivent privilégier pour leurs échanges un paiement en Franc Libre.

**17** Les conventions locales et nationales avec des entreprises, associations ou cabinets extérieurs partenaires des Comités de Salut du Peuple établiront l'obligation d'accepter le paiement de biens et de services selon les minima suivants :

- > Au moins 25% de la transaction libellée en « Franc Libre » en 2022
- > Au moins 50% de la transaction libellée en « Franc Libre » en 2023
- > 100% de la transaction libellée en « Franc Libre » en 2024.

**18** Les Comités de Salut du Peuple locaux gèrent et jouissent des installations coopératives mises à disposition par l'association nationale.

**19** L'activité des coopératives locales des Comités de Salut du Peuple a pour objet principal la souscription des besoins vitaux et fondamentaux des concitoyens membres (alimentation, énergies, éducation, santé, services, sécurité et sûreté physiques...) à travers les typologies suivantes :

- > Toutes coopératives agricoles (piscicole, horticole, sylvicole,...etc) sans restriction
- > Toutes coopératives artisanales et manufactures (ateliers, lignes d'assemblages,...etc) sans restriction
- > Toutes coopératives industrielles (transformation transport, énergie...etc) sans restriction
- > Une coopérative éducative (toutes classes)
- > Une coopérative de santé (toutes pratiques)
- > Un service de sûreté et de sécurité

**20** Les assemblées trimestrielles peuvent procéder à la désignation de responsables de productions de leurs différentes entités coopératives de production librement et sans en référer à la coordination nationale.

**21** Un référent sûreté et sécurité est élu pour 6 mois renouvelable une fois. Son profil est exclusivement réservé aux concitoyens pouvant prouver une expérience d'au moins 10 ans dans la force publique nationale ou locale (police, gendarmerie, douanes, pompier, pénitentiaire).

**22** Un référent Trésorerie & Caisse est élu pour 6 mois renouvelables. Il est dépositaire des fonds placés par l'association nationale dont il assure la gestion quotidienne. Il est responsable des dépôts et des retraits des Francs Libres. Il assure la gestion des deux caisses indépendantes : la caisse de gestion locale du CSP correspondant à son activité de production, et la caisse de dépôt et de retrait dont les fonds restent sous gestion de l'association nationale qui offre une simple délégation de caisse.

**23** Le membre du Comité de Salut du Peuple a librement accès à l'ensemble du tissu coopératif national sur simple information préalable du représentant local élu.

**24** Le membre du Comité de Salut du Peuple peut librement demander à coopérer dans n'importe quel Comité de Salut Public national selon les besoins en activités jugés nécessaires par le représentant local élu.

**25** Les modalités horaires et de compensation alimentaire et financière de la coopération entre un membre du CSP et une coopérative rattachée ou partenaire est fixée avec le responsable de l'exploitation coopérative locale supervisé par le représentant élu. La barémisation comme le temps et le rythme hebdomadaire de coopération sont librement définis entre le coopérant et la coopérative.

**26** Les productions coopératives servent en priorité les besoins de chacun des membres locaux et de leurs familles. Seul un excédent de production de biens ou de mise à disposition de services peut être vendu à d'autres comités ou d'autres associations partenaires. Le besoin en service de coopération est donc prioritairement attribué au coopérant ressortissant du Comité de Salut du Peuple local.

**27** Les Comités de Salut du Peuple locaux administrent librement les infrastructures coopératives uniquement de leur circonscription : les méthodes, modalités et ressources nécessaires à son bon fonctionnement sont définies localement par l'ensemble de la coopérative coordonnée par son représentant élu.

**28** Les Comités de Salut du Peuple locaux doivent échanger en priorité leurs surplus de production de biens et de services avec les autres Comités de Salut du Peuple locaux sur tout le territoire national via une bourse d'échanges interne mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**29** Toute infraction caractérisée au précédent article avec refus non motivé de vendre des surplus de production de biens ou de services en priorité à d'autres Comités de Salut du Peuple sur le territoire national dans le besoin peut faire l'objet d'une fermeture du site de production et d'une sortie temporaire du système d'échanges électronique et fiduciaire autonome du Franc Libre.

**30** Les Comités de Salut du Peuple locaux peuvent établir des conventions locales d'échanges de biens et de services avec toute entité privée. Ces conventions sont établies en assemblée générale trimestrielle ou par le représentant local élu pour 3 mois.

**31** Les Comités de Salut du Peuple locaux peuvent établir des extensions réglementaires locales touchant à l'organisation de leurs coopératives sous gestion, la sécurité de leurs installations ou toute autre disposition réglementaire ne contrevenant pas aux articles du règlement national.

**32** Ces dispositions règlementaires font l'objet d'un vote au scrutin majoritaire direct à un tour avec réunion physique d'au moins 50% plus une voix de tous les membres du Comité de Salut Public local.

**33** L'élection d'un représentant local est effectuée au scrutin majoritaire direct à un tour avec réunion physique d'au moins 50% plus une voix de tous les membres du Comité de Salut Public local. Un membre du Comité de Salut du Peuple local ne peut pas être élu plus de deux fois sur la même année calendaire.

**34** Chaque représentant local élu peut siéger de plein droit durant son mandat dans l'ensemble des réunions des comités nationaux régulièrement constitués.

**35** Un service d'inspection nationale aura pleine jouissance et accès à l'ensemble des structures et terrains exploités par le FCSP. Ce service est rattaché au secrétariat général du comité central. Ses missions consistent à :

- > vérifier la bonne conformité des activités avec les buts assignés
- > vérifier la bonne coopération entre tous les CSP
- > inspecter sur demande de tout membre d'un CSP une infrastructure pour établir les manquements et fautes portant préjudice à l'ensemble du réseau du CSP national
- > Tout refus d'accès d'un CSP ou d'un membre à une infrastructure collective est interdite et fera l'objet d'un rapport pouvant entraîner une décision prise par le comité national de radiation d'un membre ou de suspension des activités d'un CSP et sa sortie du système « Franc Libre ».



## **B** Le fonctionnement de la Caisse locale du CSP

Chaque CSP gère deux caisses : une caisse courante de ses activités locales et de ses échanges ainsi qu'une caisse nationale sous délégation.

Les horaires des opérations de caisse sont fixés localement. Chaque opération doit être obligatoirement visée par trois signatures : le déposant (ou retirant) de fonds, le référent Trésorerie et le référent Sûreté.

En fin de journée, un bilan d'opérations de caisse est envoyé au secrétariat général pour saisie. Ce bilan est contresigné par le référent élu (1), le référent Trésorier (2) et le référent Sûreté (3) qui engagent leur responsabilité sur l'exactitude des sommes retirées ou déposées.

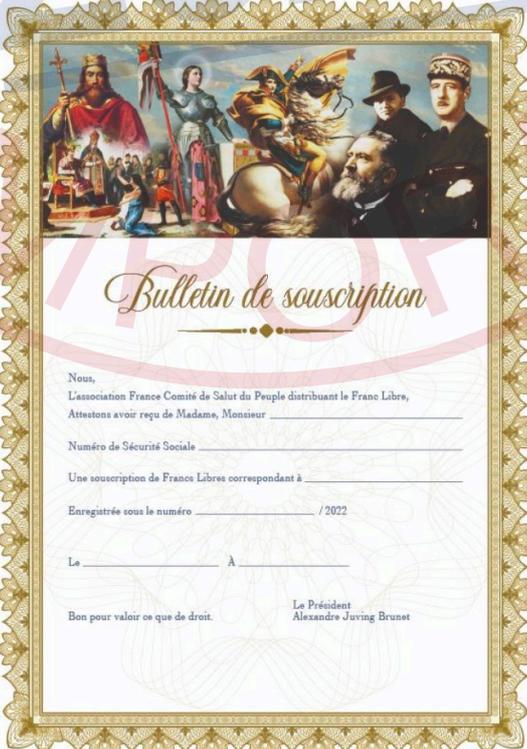
Chaque caisse locale bénéficie d'une délégation de caisse nationale permettant de couvrir les opérations de changes.

Au 15 septembre 2022 et après inspection du CSP, le CSP local intronisé bénéficiera d'une avance de caisse de 30 000,00 FL (Francs Libres) soit 17 310 000 FL (Francs Libres) sur l'ensemble du réseau national CSP.

Cette mise à disposition va servir à réaliser les premières opérations de change en Francs Libres.

Le fond de caisse de la délégation nationale est susceptible d'évoluer selon les demandes locales en Franc Libre et fera l'objet d'une réévaluation permanente avec le secrétariat général.

Les souscriptions en Francs Libres doivent être obligatoirement établies au moyen d'un bulletin de souscription numéroté qui sera mis à disposition de chaque CSP local. Ces souscriptions seront tenues sur un registre permanent local et transmis tous les jours au secrétariat général.



*Bulletin de souscription*

Nous,  
L'association France Comité de Salut du Peuple distribuant le Franc Libre,  
Attestons avoir reçu de Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Numéro de Sécurité Sociale \_\_\_\_\_

Une souscription de Francs Libres correspondant à \_\_\_\_\_

Enregistrée sous le numéro \_\_\_\_\_ / 2022

Le \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_

Bon pour valoir ce que de droit. Le Président  
Alexandre Juving Brunet

## C Les conventions locales

Chaque CSP est libre de nouer des conventions professionnelles avec les entreprises et associations de son secteur. Ces conventions sont établies obligatoirement via le modèle ci- après. Le tarif unique des conventions en 2022 est établi à 20 FL (Francs Libres).

Le CSP local est le bénéficiaire de la vente de cette convention qui sert à sa caisse locale.

**Convention d'Usage**

La présente convention est établie entre l'association 1901 - FCSP émettrice de la monnaie dite « Le Franc Libre » et l'entreprise, « la Société » :

Sis :

Représentée par (Madame / Monsieur) :

« La société » s'engage à accepter les paiements en Francs Libres selon les barèmes suivants :

- Au moins 25% des transactions ou paniers-clients en 2022
- Au moins 50% des transactions ou paniers-clients en 2023
- A tout client souhaitant payer en Francs Libres en 2024.

« La société » accepte d'être référencée sur le site [www.le-franc-libre.fr](http://www.le-franc-libre.fr) pour un montant de 20 Francs Libres par an.

Pour le Franc Libre,  
Et le FCSP,

« La Société »  
Signature

## **D** Les scrutins locaux et nationaux

### **Scrutin local**

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, tous les Comités de Salut du Peuple éliront leur premier représentant pour 3 mois ainsi que son suppléant.

Ensuite, conformément au règlement ci-avant, une assemblée trimestrielle du CSP se réunira afin d'élire un représentant du CSP pour trois mois. Son suppléant assurera conjointement la charge de la gestion du CSP et de tous ses moyens de production. Ce suppléant sera ensuite désigné représentant au bout de trois mois. A l'occasion de cette désignation, l'assemblée sera alors réunie pour voter au scrutin majoritaire à un tour l'élection du nouveau suppléant. En cas d'égalité, le concitoyen le plus âgé est élu.

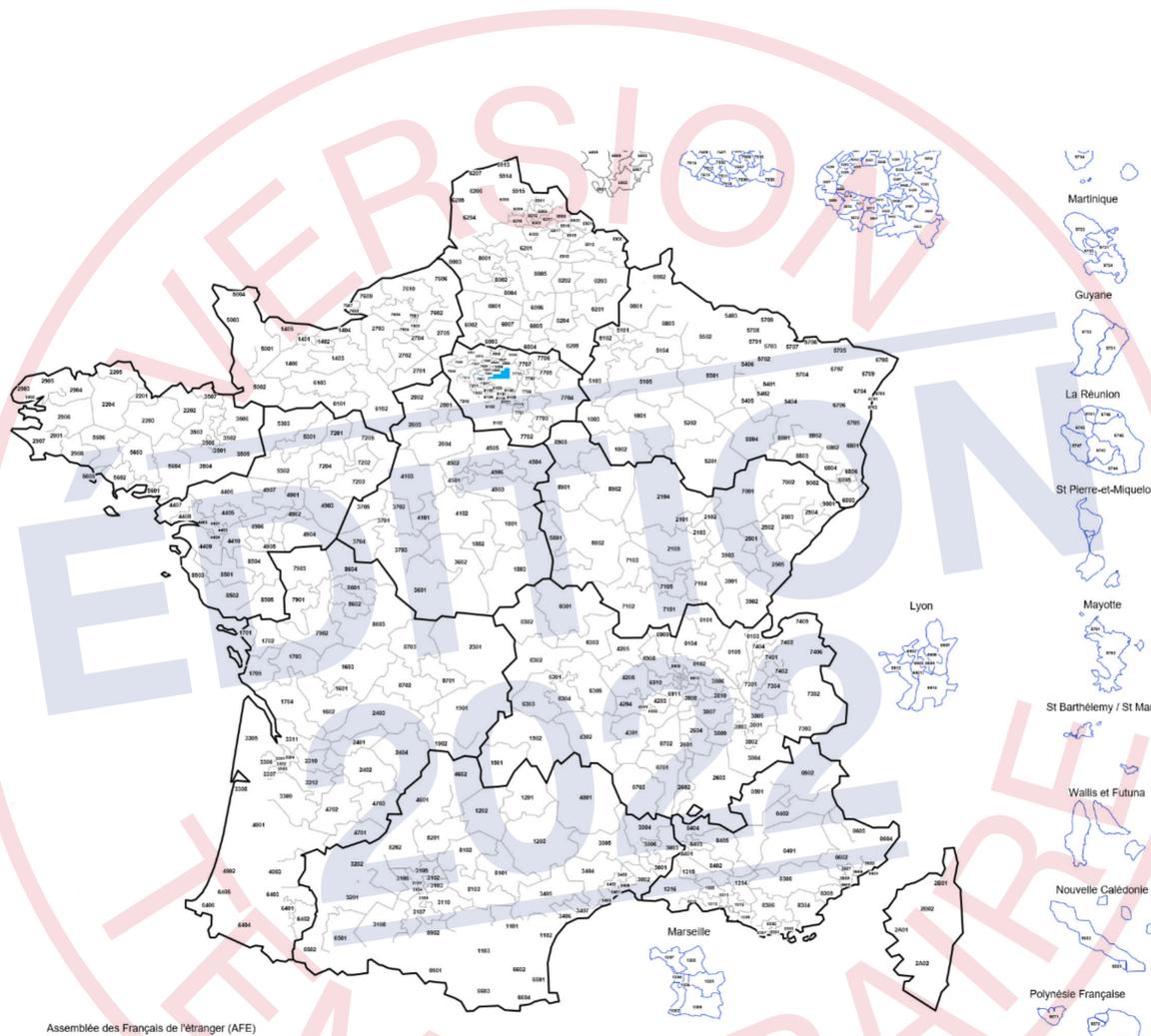
### **Scrutin national**

L'élection du président du FCSP – France Comité de Salut du Peuple se tient tous les 3 ans. Cette élection est réalisée par scrutin majoritaire direct dans chaque Comité de Salut Public local sous le contrôle du représentant élu. En cas d'égalité, le concitoyen le plus âgé est élu. La fonction est actuellement assurée par Alexandre JUVING-BRUNET qui soumettra sa reconduite au vote le 1<sup>er</sup> février 2025.

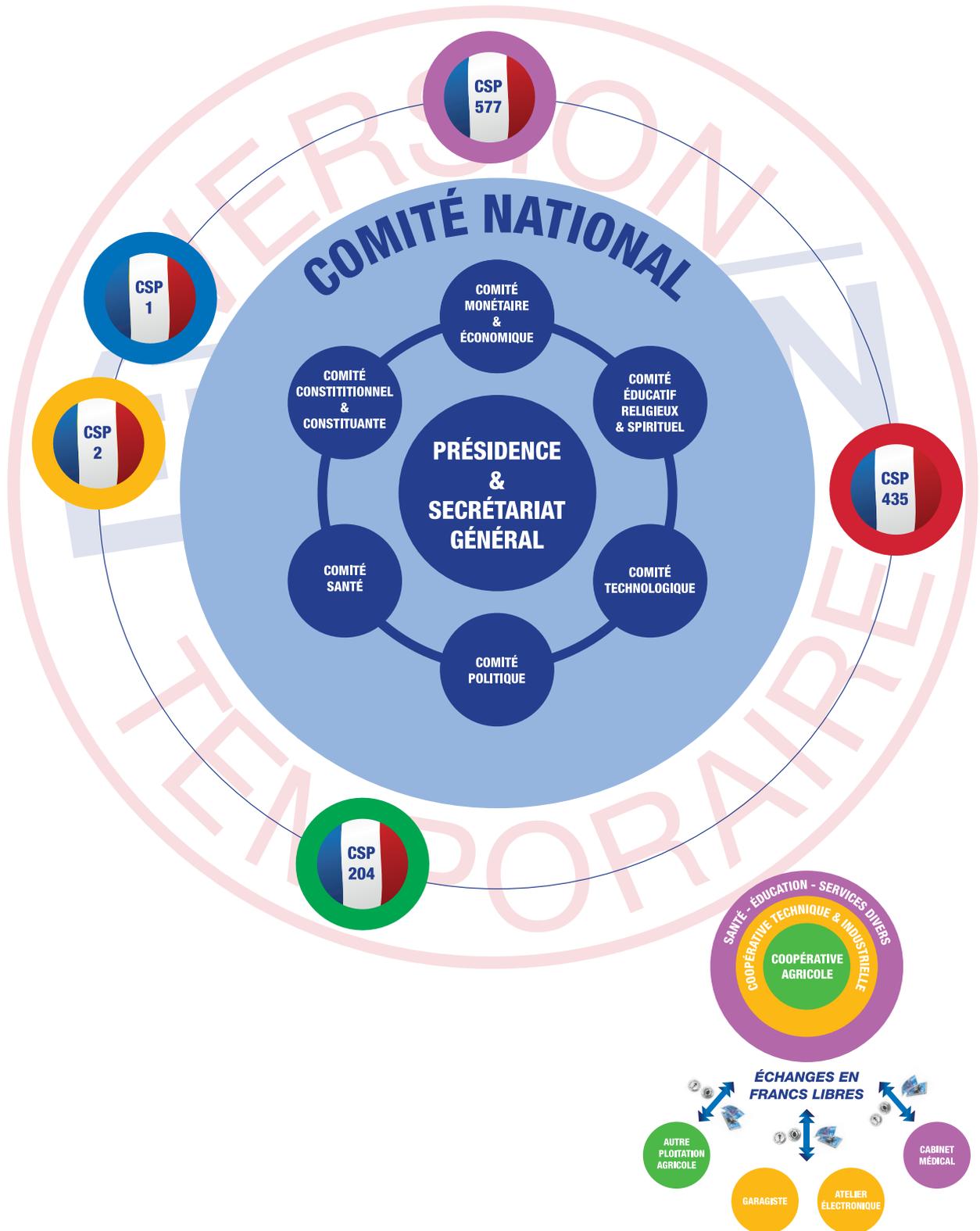


# 3 LE RÉSEAU DES COMITÉS DE SALUT DU PEUPLE

## 1 CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE = 1CSP



# STRUCTURE NATIONALE



**B** Organisation-type d'un comité local

**STRUCTURE COOPÉRATIVE INTÉGRÉE**

